



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LANDES

URBA

Monsieur le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE
SUD
Allée des Camélias – BP 44
40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE Cedex

Mont de Marsan, le 10 mars 2025

Réf : URBA/NB/2025-09

Objet : Révision allégée n°3
du PLUi de Marenne Adour
Côte Sud

Dossier suivi par :
Nicolas BELLARDENT-
VALLEAU

Tél : 05 58 85 44 18
Port : 06 32 23 73 45

territoires@landes.chambagri.fr

Siège Social
Cité Galliane - BP 279
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 85 45 45
Fax : 05 58 85 45 46
accueil@landes.chambagri.fr

Antenne Hagetmau
Pôle d'Activités St Girons
55 rue du Général Gilliot
40700 HAGETMAU
Tél. : 05 58 79 77 70
Fax : 05 58 79 77 71

Antenne Yzosse
Maison du Paysan
1030 Route de Montfort
40180 YZOSSE
Tél. : 05 58 90 72 10
Fax : 05 58 90 72 11

Espace Tourisme Vert
137 avenue Foch - BP 279
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 85 44 44
Fax : 05 58 85 44 45

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 184 000 032 00013
APE 9411 Z

www.landes.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Vous nous avez soumis pour avis le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marenne Adour Côte Sud dans l'objectif de créer un nouveau Secteur de Taille et de Capacité Limitée (STECAL) sur la commune d'Angresse.

Ce projet consiste en la définition d'un STECAL à vocation culturelle permettant le développement d'un espace de création artistique et de réserve d'œuvre d'art. Cette activité est déjà présente sur site mais ne peut pas se développer au vu du zonage Naturelle de la parcelle. C'est pourquoi, le classement en STECAL de la parcelle AL58 paraît nécessaire afin de permettre le développement de cette activité culturelle.

Après analyse du dossier complet que vous nous avez transmis, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ce projet de révision allégée qui n'impacte pas défavorablement les espaces naturels, agricoles et forestiers, et pour lequel nous émettons donc un avis favorable.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Marie-Hélène CAZAUBON
Présidente



La qualité est dans notre nature